

Courriel de Madame Karine Morel (15 mars 2011)

Bonjour Mr Lachazette,

Pour répondre à vos questions sur les enseignants du privé, il semblerait que la procédure actuelle soit toujours valable pour l'année prochaine :

Une convention entre Formiris (l'organisme qui gère la formation continue des enseignants du privé) et le Rectorat de Nantes permet effectivement à des enseignants du privé de s'inscrire sur les préparations organisées et financées par le Rectorat de l'Académie de Nantes.

Aussi, selon cette convention :

1/ Les enseignants doivent s'adresser à Formiris pour que cet organisme valide leur projet de formation

Voir les contacts sur la page WEB de l'IUFM dédiée aux concours internes :

http://www.iufm.univ-nantes.fr/63303825/0/fiche_pagelibre/&RH=1222948913043&RF=1225463236925

2/ Formiris transmet les candidatures validées à la DAFPEN du Rectorat

3/ Formiris valide les candidatures présentées sous réserve d'ouverture et de places disponibles dans les formations sollicitées

4/ Formiris prend en charge chaque préparation

Selon cette procédure, les enseignants du privé sont ainsi intégrés aux listes d'émargement et reçoivent ainsi des invitations pour chaque session correspondant aux OM pour les enseignants du public.

Dans un souci de transparence, Formiris m'adresse d'ailleurs en copie les échanges qu'il émet concernant ces inscriptions avec le Rectorat.

Enfin, pour informer les futurs candidats, n'oubliez pas de les orienter sur la page WEB de l'IUFM dédiée aux concours internes. Page que je ne manquerai pas de réactualiser dès que nous aurons la validation du Recteur sur le PAF de l'an prochain.

Bien cordialement,

Karine MOREL

karine.morel@iufm.univ-nantes.fr

Conseillère Technique Formation Continue
IUFM- Université de Nantes

En charge des préparations aux concours internes et des formations en langues
pour le Rectorat de l'Académie de Nantes

Tél : 02 51 86 39 42